

**Ministère de la Région de Bruxelles-  
Capitale**  
**A.A.T.L. – D.U.**  
**Monsieur Albert GOFFART**  
**Directeur**  
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B – 1035 BRUXELLES**

Bruxelles, le

V/Réf : 04/pfd/161386 (Mme C. Defosse)  
N/Réf : AVL/KD/BXL-3.22/s.371  
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Place Royale. Projet de réaménagement de l'espace public.

En réponse à votre lettre du 11 mai 2005, en référence, reçue le 17 mai, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 1<sup>er</sup> juin 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis l'avis suivant.

L'objectif principal du projet est de décourager le parking sauvage place Royale, de diminuer l'emprise réservée aux automobiles au profit des piétons, et de réaménager une halte correcte et sécurisée pour les transports en commun qui s'arrêtent aujourd'hui à hauteur du musée, dans les conditions d'accès difficiles pour les usagers que l'on connaît.

La CRMS partage ces objectifs. Elle souligne toutefois que la solution proposée postule finalement une modification complète de la perception spatiale des lieux, qui peut sembler disproportionnée par rapport aux problèmes posés.

En dehors du fait qu'elle recommande que les largeurs de voies carrossables projetées fassent l'objet d'un test préalable, la Commission émet les remarques suivantes :

- la hauteur du terre-plein central est prévue à 18 cm. La CRMS demande de respecter les hauteurs de trottoirs habituelles (que l'on retrouve tout au long de la rue Royale et de la rue de la Régence, où les usagers embarquent d'ailleurs depuis le niveau voirie !) et de ne pas prévoir une hauteur supérieure (qui nécessite des dispositifs de franchissement plus importants pour PMR, etc.).
- Le terre-plein central serait recouvert de dalles de pierre bleue, venant rompre la grande unité de revêtement qui constitue une des principales qualités de l'aménagement actuel. La Commission plaide pour que le terre-plein soit revêtu de pavés. De cette manière, la cohérence de la place sera accentuée et l'anneau de pierre bleue qui met en valeur la sculpture de Godefroid de Bouillon continuera à se distinguer clairement du nouveau terre-plein.

- La CRMS effectue la même remarque pour les deux terre-pleins créés du côté de l'Eglise Saint-Jacques : recouvrement en pavés.
- Dès lors que l'on crée un terre-plein, il aurait été préférable que les réverbères y soient implantés, plus proches de la sculpture (comme le montrent certains documents anciens), plutôt que d'être maintenus dans la partie « voirie » où ils donneront l'impression de « flotter ».
- Les passages piétons zébrés seront nombreux et auront un impact significatif sur la perception de la place. La Commission recommande de ne pas systématiquement dédoubler ceux qui mènent au terre-plein central. Elle signale également qu'il y a contradiction entre les indications graphiques des plans, leurs légendes et la note d'accompagnement concernant le matériau des passages piétons. Elle ne recommande pas le marbre de Carrare.
- Le projet ne prévoit pas d'aubette pour protéger les voyageurs, ce que la CRMS approuve. Elle insiste pour que la sculpture et le centre de la place restent dégagés de tout édifice.
- Il est prévu de rejointoyer les pavés avec une émulsion de bitume (pour des raisons liées à l'étanchéité de l'Aula Magna) et des les laver ensuite. La CRMS recommande un essai préalable.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO  
Secrétaire      Président

J. DEGRYSE